

Amendements et adjonctions au CUU Annexe 9: Proposition Nr 6
Modification de l'appendice 1: Procédé pour les surcharges thermiques des essieux
appendice 8 point 3

<p>1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème):</p> <p>L'annexe 9 au CUU régit et décrit à l'appendice 1 l'état technique à respecter obligatoirement par les wagons à remettre mutuellement entre deux ou plusieurs entreprises de transport ferroviaire (EF), tel qu'il doit être garanti grâce à la visite technique d'échange.</p>	<p>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point:</p> <p>Les consignes à respecter sous l'angle de la sécurité d'exploitation et de l'aptitude en service figurent dans le CUU, ainsi que dans les fiches UIC à caractère obligatoire et les directives.</p>
<p>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU:</p> <p>La mise en œuvre incombe à tous les participants au CUU</p>	<p>4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé:</p> <p>Le respect de cette disposition constitue la base de la reconduite des accords bi- ou multilatéraux et de la conclusion de nouveaux accords.</p>
<p>5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposé contribueront à résoudre le problème:</p> <p>Les amendements doivent permettre de se conformer qualitativement aux exigences des STI, aux obligations imposées par les autorités publiques, aux ECM et de respecter le CUU.</p>	<p>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé):</p> <p>Impacts sur l'exploitation: Réduction nette des temps d'arrêt lors des remises en frontière. Accélération des circulations.</p> <p>Coûts: économies grâce à l'évitement des immobilisations en cours d'acheminement, des paiements de pénalités inutiles.</p> <p>Frais administratifs: Réduction des opérations de contrôle et de traitement de dossiers pour les transports internationaux.</p> <p>Interopérabilité: est garantie dès le début du transport par l'EF expéditrice.</p> <p>Sécurité: la garantie de sécurité de l'exploitation ferroviaire est donnée dès le début du transport.</p>
<p>7. Texte proposé:</p> <p>Modification de l'appendice 1 de l'annexe 9: précision de la suite à donner du code 1.2.2 dans le point 3 de l'appendice 8.</p>	

Avril 2014

Nous demandons la modification de la suite à donner du code 1.2.2 suivant le tableau ci-dessous ainsi que l'intégration du nouveau point 3 de l'appendice 8:

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Roue monobloc	1.2			
	1.2.1	Le sillon de limite d'usure n'est plus apparent dans la totalité de sa section transversale ²⁾	Retrait	4
	1.2.2	Surcharge thermique due au freinage <ul style="list-style-type: none"> dégradation récente de la peinture de 50 mm ou plus dans le raccordement jante toile traces d'oxydation sur la jante bandage (toile non peinte) fusion des semelles de frein détérioration de la table de roulement avec apport de métal (voir aussi code 1.3.4) 	Mesurer selon code 1.7.1, sauf pour les essieux repérés comme tolérant de fortes sollicitations thermiques Procéder selon appendice 8 point 3	
	1.2.2.1	- sans sur écartement des faces internes	K + R1 (isoler le frein)	4
	1.2.2.2	- avec sur écartement des faces internes	Retrait	5

L'exception pour les essieux repérés comme tolérant de fortes sollicitations thermiques est décrite dans le nouveau point 3 à introduire dans l'appendice 8.

Traitement des wagons:

Appendice 8

3. Avec des roues présentant les critères de surcharge thermique selon le code 1.2.2

Pour les roues présentant les indices de surcharges thermiques selon le code 1.2.2 et n'étant pas repérées comme tolérantes de fortes sollicitations thermiques, mesurer l'écartement des faces internes (cote E) au niveau du sommet du rail en 3 points distants de 120° et vérifier le code 1.7.1

Renseigner la traçabilité de l'appendice 12.

Code couleur pour les modifications

Noir: Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau Texte

Bleu : (évent. barré): texte sera effacé

²⁾ Le sillon extérieur indique l'épaisseur minimale (sillon d'usure) pour des roues avec plus de deux sillons.